



L'INSCRIPTION DES SCOLAIRES

Les parents qui désirent inscrire un enfant dans les écoles publiques de Plédran doivent effectuer une demande préalable en mairie.

La démarche est la suivante :

1. Une inscription au service « Enfance Jeunesse » du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie.

Documents à fournir :

- Livret de famille
 - Carnet santé de l'enfant
 - Justificatif de domicile des parents
 - Si l'enfant est déjà scolarisé(e) : certificat de radiation, à récupérer auprès de l'ancienne école (venant de l'académie de Rennes ou d'une autre académie)
2. L'admission à l'école auprès des directrices ou du directeur muni du certificat d'inscription délivré par la mairie.